

## EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2021

**Présents** : Henri FLAGEUL - Jocelyne LE TINNIER – Robert MOISAN – Christelle URVOIX – Michel HARNOIS – Brigitte LE DUC – Lionel NOURY – Annie LE GOFF – Laurent CARREE – Lionel LE SAUX – Roselyne URVOY – Gwenaëlle LAOUENAN – Erwan OLLIVRO — Paulette GICQUEL – Martine VALLEE – Philippe BIDAN – Hervé LE DOUCEN

**Absents Excusés** : Stéphane FOUCAULT pouvoir à Henri FLAGEUL  
Stéphanie BOUVET pouvoir à Lionel LE SAUX

### TRAVAUX DU GROUPE SCOLAIRE

#### Attribution du lot démolition

La remise des plis a eu lieu le 31 mai 2021. La Commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 14 juin 2021 à 11h00, en présence de Christophe JOUAN (Architecte) afin de procéder à l'analyse des 3 offres reçues.

Le Conseil Municipal valide la proposition de l'entreprise LE CARDINAL pour 106 000.00 € HT soit 127 200.00 € TTC

#### Mission de Contrôle technique des constructions : Avenant

Le Conseil Municipal valide cet avenant pour un montant de 6 400.00 € HT soit 7 680.00 € TTC.

#### Devis dépose de branchements électriques

Afin de permettre la démolition de l'immeuble sis 19 rue des bruyères, il est nécessaire de procéder à la dépose des branchements électriques des logements locatifs. ENEDIS a donc présenté un devis d'un montant de 875.34 € TTC pour effectuer ces travaux.

Le Conseil Municipal valide ce devis

### MENAGEMENT DES CHEMINS : MAITRISE D'OEUVRE

Le Conseil Municipal valide le devis de maîtrise d'œuvre présenté par , la SARL NICOLAS pour un montant de 2 500.00 € HT soit 3 000.00 € TTC

### DISPOSITIF PASS ASSO

Le dispositif « Pass Asso » s'adresse aux associations locales fragilisées. Il repose sur le principe suivant : la Région Bretagne s'engage à financer 50 % du dispositif, avec un plafond d'1 € maximum par habitant de l'EPCI. Il s'agit d'une subvention de fonctionnement.

Lors du conseil communautaire du 9 mars dernier, Loudéac Communauté a validé son adhésion au dispositif. Pour Loudéac Communauté, cela représente une dotation globale de 108 887 € (Région 52 865 € et Loudéac Communauté 56 022 €). La dotation pour la Commune de LA MOTTE est de 4 423 € (2 166 € par la Région et 2257 € par la Commune) .

Le conseil Municipal valide les subventions telles que présentées ci-dessous.

Association	Montants proposés
MOTTE LE SON	484.60 €
ARMOR CLUB MOTTERIEUX	1 000.00 €
CA TROTTE A LA MOTTE	484.60 €
ASSOCIATION COMMUNALE DES CHASSEURS	484.60 €
Y A PAS D'AGE POUR SE DIVERTIR	484.60 €
AVENIR SPORTIF MOTTERIEUX	1 000.00 €
AMICALE LAIQUE	484.60 €